**BULLETIN DE LIAISON** 

**DES ENTREPRENEURS** 

**DETRAVAUX FORESTIERS** 

DE FRANCHE-COMTÉ

N° 54 - novembre 2010

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Contrairement au mois de juin, j'espérais ouvrir ce dernier numéro de l'année avec une note plus optimiste du genre : « après deux années particulièrement difficiles, l'activité repart à la hausse..., les ETF entrevoient le bout du tunnel, souhaitons que cela dure... » Surtout qu'en juin je déplorais avec un certain pessimisme une dégringolade des prix de prestation dans un contexte économique encore bien difficile.



Depuis le début du mois de septembre, l'activité semble en effet repartir à un rythme particulièrement soutenu et pourtant, on voit encore des entreprises négocier à des tarifs inférieurs à 12 € le m³, cela se passe de commentaires!

J'ai également pu observer que les gens étaient plus prompts à critiquer les actions de *Pro-Forêt* qu'à apporter des idées concrètes et constructives. Une majorité d'ETF n'adhèrent pas par choix à *Pro-Forêt*, je respecte ce choix. Par contre, d'autres se permettent de critiquer et de dénigrer nos actions auprès de leurs collègues sans même savoir ce que nous faisons, cela n'est pas acceptable.

Prenons un seul exemple, le service de remplacement *Pro-Forêt Entraide* est un service social important pour les ETF

et pourtant on stagne à 36 adhérents depuis plusieurs années. En cas de maladie, d'accident savez-vous que vous pouvez bénéficier d'un salarié qui, grâce aux appuis de la Région, du Conseil général du Doubs et de la MSA, ne vous coûtera que 50 € HT / jour (au lieu de 140 € HT) ? On parle de pénibilité mais quoi de plus pénible que de reprendre son activité après un arrêt prolongé ? Parce que certains font l'amalgame entre *Pro-Forêt, Pro-Forêt Entraide* et le Syndicat, ils passent à côté de services importants pour eux-mêmes.

Comme c'est le dernier numéro de l'année, j'en appelle donc aux bonnes volontés pour venir gonfler le nombre de nos adhérents. Peut-être que certains sont déçus par nos actions, qu'ils nous le disent, c'est de cette façon que nous pouvons progresser afin d'être encore plus proche de vos préoccupations. En Franche-Comté, nous avons la chance d'être structuré et soutenu dans nos programmes d'actions. Bien des collègues d'autres régions nous envient et ne comprennent pas toujours le manque d'engouement des ETF Comtois.

Michel PRETOT Président de Pro-Forêt





## L'association Pro-Forêt vous représente et travaille pour vous

- **3 juin 2010 :** Didier BARTHELET a participé à une réunion à l'ADEME Franche-Comté sur la configuration des silos d'approvisionnement des chaufferies-bois.
- 4 juin 2010 : Assemblée générale de Pro-Forêt
- Du 6 au 10 juin : Voyage d'étude en Finlande
- 29 juin 2010 : Alain ROTH s'est rendu dans l'entreprise Billotte dans le cadre de sa demande de qualification QualiTerritoires. Didier BARTHELET a participé à une démonstration de déchiquetage à Frasne, organisée par PEZZOLATO en partenariat avec la société Nature Bois Energie.
- 30 juin 2010 : Formation Forêt-Défi « recyclage SSTA »
- I er juillet 2010 : Alain ROTH a participé à une commission d'affiliation à la MSA du Doubs.
- **2 juillet 2010 :** Didier BARTHELET a participé à une démonstration de matériel forestier (abatteuse et porteur) à Dompierre les Tilleuls, organisée par Equip' Forêt en partenariat avec les entreprises Romain ROUX et Jean-Michel IOTTI.
- **8 juillet 2010 :** Didier BARTHELET a participé à une réunion à Amancey sur la politique de développement du bois-énergie dans le Pays Loue Lison.
- **9 juillet 2010 :** Réunion à Besançon sur les approvisionnements bois-énergie en Franche-Comté (2ème restitution de l'étude ADEME).
- **19 juillet 2010 :** Didier BARTHELET a renseigné un Bureau d'études pour un projet de chaufferie-bois dans le Doubs.
- 23 juillet 2010 : Le programme d'actions bois-énergie 2010-2012 de Pro-Forêt a été présenté aux services de l'ADEME et de la Région.
- **30 juillet 2010 :** Didier BARTHELET a rencontré un entrepreneur du Doubs pour le projet de développement de son activité bois-énergie.
- **10 août 2010 :** Alain ROTH reçu M. LENEZET dans le cadre de son étude sur la structuration des ETF en Rhône-Alpes.
- **II août 2010 :** Alain ROTH a reçu Laurence LEBRET de FBE dans le cadre de Forêt-Défi.
- **29 août 2010 :** Didier BARTHELET a représenté Pro-Forêt à la journée Portes Ouvertes organisée par les sociétés SUNDGAU-COMPOST et SUNDGAUBOIS à Hirsingue (68).
- 6 septembre 2010 : Alain ROTH et Philippe CANNELLE ont été reçu par M.Vincent FUSTER, vice-président du Conseil général du Doubs dans le cadre du service de remplacement Pro-Forêt Entraide. Didier BARTHELET a renseigné une commune du Doubs pour la rédaction d'un contrat d'approvisionnement d'une chaufferie-bois.

- **8 septembre 2010 :** Alain ROTH et Florent GRANDCLEMENT ont participé à une commission d'affiliation à la MSA du Jura. I ère réunion à Lure pour le Plan d'Approvisionnement Territorial du Pays des Vosges Saônoises. Didier BARTHELET a ensuite rencontré un fournisseur de plaquettes forestières de Haute-Saône.
- Formation Forêt-Défi « Gestes et postures »
- **9 septembre 2010 :** Didier BARTHELET a rencontré un entrepreneur du Jura pour un dossier de demande d'aide FEDER.
- **10 septembre 2010 :** Michel PRETOT, Laurent PETIT et Alain ROTH ont participé au comité de pilotage sur la Réorientation Professionnelle Préventive (RPP).
- Conseil d'administration de Pro-Forêt.
- **13 septembre 2010 :** Alain ROTH s'est rendu dans l'entreprise Jeangey dans le cadre de son évaluation des risques.
- **14 septembre 2010 :** Michel PRETOT a participé au Conseil d'administration de l'ADIB.
- 16 septembre 2010 : Alain ROTH s'est rendu à la démonstration d'une machine forestière organisée aux Fins par la SARL BINETRUY. Didier BARTHELET a représenté Pro-Forêt à l'inauguration des trois aires de stockage bois-énergie du Pays des Vosges Saônoises à Corbenay.
- 17 septembre 2010 : Réunion à Besançon sur les différents systèmes « Qualité » des combustibles-bois en plaquettes, organisée par l'ADEME et la Région, en partenariat avec l'ADIB et Pro-Forêt.
- 23 septembre 2010 : Alain ROTH s'est rendu à la vente de bois de Champagnole pour y distribuer des annuaires Forêt-Défi.
- **24 septembre 2010 :** Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE et Alain ROTH ont participé à la commission Forêt organisée à la DRAAF.
- **28** septembre **2010**: Didier BARTHELET a accompagné la visite d'un groupe de propriétaires forestiers privés à la chaufferiebois de Nautiloue à Ornans, puis sur l'aire de stockage de l'entreprise François GIRARD à Fertans.
- **30 septembre 2010 :** Michel PRETOT a participé à l'Assemblée générale de l'ADIB.

## Le Conseil général du Doubs

## soutient Pro-Forêt Entraide

Depuis quelques années, le service de remplacement en faveur des ETF ne bénéficiait que de l'aide de la Région pour assurer son fonctionnement. Cette aide non négligeable permet notamment aux adhérents de bénéficier des services d'un salarié à un prix inférieur à celui qu'ils auraient normalement payé.

Depuis le 1er janvier 2009, une convention avec la MSA, permet aux adhérents de bénéficier d'une aide complémentaire afin de prendre partiellement en charge le coût du salarié consécutivement à un accident ou une maladie.

Cette année, le Conseil général du Doubs a décidé d'octroyer une aide supplémentaire au service de remplacement afin de soutenir l'emploi et assurer la pérennité de ce service unique en France.

Le président de Pro-Forêt Entraide, Philippe CANNELLE, remercie très chaleureusement l'ensemble des élus du Conseil général qui ont voté cette aide.

## Une augmentation significative

## de la capacité de stockage

## bois-énergie en Franche-Comté

L'inauguration des aires de stockage réalisées dans le cadre du Pôle d'excellence rurale du Pays des Vosges Saônoises a eu lieu le 16 septembre dernier à Corbenay.

Sous maîtrise d'ouvrage des communautés de communes Rahin-Chérimont (hangar de I 400 m2 à Champagney), Val de Semouse (hangar de I 000 m2 à Corbenay) et Saône et Coney (hangar de I 000 m2 à Passavant la Rochère), ces trois équipements ont une capacité brute de stockage de I7 000 map (m3 apparent de plaquettes), hors rotation du stock.

La gestion de ces trois sites a été confiée au Groupement d'Intérêt Economique « Bois-énergie Grand Est », qui mutualise les moyens des sociétés BILLOTTE (70) et SUNDGAUBOIS (90).

Avec cette mise en service, la capacité de stockage (rapport entre le volume brut stocké sous abri et la consommation des chaufferies en plaquettes forestières) atteint 80 % en Haute-Saône et 50 % à l'échelle de la Franche-Comté.

Le Pays sur Internet : www.pays-vosges-saonoises.fr

## Une rencontre technique

## riche d'enseignements

Organisée par l'ADEME et la Région, en partenariat avec les associations ADIB et Pro-Forêt, une réunion sur la qualité des combustibles-bois en plaquettes s'est tenue le 17 septembre dernier à la Maison de la Forêt et du Bois.

Après un état des lieux très complet de la filière régionale décliné par Sophie GOUTALAND (ADEME FC) et Marie-Laure COLI (Région F-C), les trois référentiels «combustibles bois-énergie » établis par l'ADEME et le FCBA ont été présentés par Caroline RANTIEN de l'ADEME nationale.

Michel FABER (FIBRA Rhône-Alpes) a ensuite expliqué la certification de service « Chaleur Bois Qualité Plus », puis Sacha JUNG (FIBOIS Alsace) la charte de qualité « plaquettes forestières » élaborée en Alsace.

Erwan CHARPENTIER (FNEDT) a présenté le label Quali'Territoires et son récent volet consacré au boisénergie.

Quelques sites de références :

- www.ademe.fr et www.ademe.fr/franche-comte
- · www.franche-comte.fr
- www.fibra.net et www.chaleur-bois-qualité-plus.org
- www.fibois-alsace.com
- www.e-d-t.org
- www.qualiterritoires.org

## Une assemblée générale

## et un séminaire biomasse au soleil

Le réseau européen des entrepreneurs forestiers ENFE (European Network of Forestry Entrepreneurs) a tenu son assemblée générale le 27 septembre dernier à Lisbonne.

Cette association, fondée en juin 2001, regroupe 13 membres européens dont – pour la France - la Fédération Nationale Entrepreneurs des Territoires, représentée par François PASQUIER.

Elle est présidée par le finlandais Simo JAAKKOLA, qui a participé à l'organisation du voyage d'études que les ETF franc-comtois ont fait en Finlande en juin 2010.

Le site de l'ENFE : www.enfe.net

Le lendemain de son A.G., l'ENFE a organisé un séminaire consacré à *La biomasse*, *valeur et opportunités*.



## Des ETF Comtois à la découverte de la Finlande

Du 6 au 11 juin 2010, l'association a proposé, dans le cadre de son programme d'actions soutenu par la Région, l'État et l'Europe, un voyage d'étude en Finlande.

16 professionnels ont participé à ce voyage.





Le but de ce déplacement était de découvrir et de rencontrer des professionnels de la forêt en Finlande le long d'un circuit de 800 km au nord d'Helsinki.

Pour la réalisation du programme de visites, Pro-Forêt a bénéficié de l'aide de Monsieur Simo JAAKKOLA, ETF et président du réseau européen des entrepreneurs de travaux forestiers, et celle de Monsieur Aarne REUNALA.

Ensemble, nous avions retenu les thèmes suivants :

- · Le bois énergie
- · La formation forestière
- · La conception et la fabrication de machine forestières
- Les Entreprises de Travaux Forestiers en Finlande

En outre, nous avions souhaité également intégrer des aspects plus culturels avec notamment la visite de la Maison de Concert Sibelius à Lahti et la visite d'une vieille église en bois à Petäjävesi classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

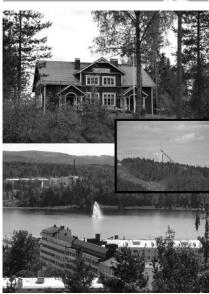
Le dimanche 6 juin, le groupe constitué de 19 personnes s'est donné rendezvous à 6h45 à la Gare de Besançon afin de prendre un TGV en direction de Paris. Après 2h30 de voyage tout ce petit monde a débarqué en Gare de Lyon et a rejoint l'aéroport Roissy Charles De Gaulle pour les formalités d'embarquement des bagages et des passagers. C'est avec 2 heures de retard que nous atterrissons à l'Aéroport de Vantaa-Helsinki. Après la prise en charge de nos 3 véhicules de location nous arrivons enfin vers 23h00 à notre hôtel.

Le lundi 7 juin, nous commençons par faire connaissance de notre interprète: Monsieur Aarne REUNALA. Après une rapide présentation du groupe et du programme nous quittons Helsinki pour Jyväskylä. En chemin, nous effectuons une halte à la Maison de concert Sibelius à Lahti afin de découvrir l'architecture en bois de ce haut lieu de la culture finlandaise.

Après cet intermède culturel, nous reprenons notre route. Arrivés à Jyväskylä, nous déjeunons dans un restaurant qui







surplombe les hauteurs de la ville, nous offrant ainsi la possibilité d'admirer toute la diversité du paysage finlandais : forêts à perte de vue, lacs, habitat typique et ... tremplins de saut à ski.

L'après-midi, nous sommes accueillis au siège de la société Fixteri par sa directrice : Madame Minna LAPPALAINEN. Une présentation détaillée de la société et de leur produit phare nous est alors proposée, à savoir une faguotteuse de petits bois. Une fois cette présentation effectuée et une collation offerte par la société, M. Markku RINNE nous guide en forêt afin de voir la machine en question en fonctionnement. Nous en profitons également pour faire la connaissance des fameux moustiques finlandais.

## Des ETF Comtois à la découverte de la Finlande (suite)



Dans la foulée, Monsieur RINNE nous conduit sur un autre site de démonstration afin de présenter la société LHM Hakkuri. Nous sommes accueillis par son directeur, M. Tommi LAHTI pour nous présenter le fonctionnement de l'un de leurs produits, à savoir une déchiqueteuse mobile.



Après ce premier après-midi de visites, nous prenons congé de nos hôtes pour nous rendre à Jämsä. En chemin nous faisons une nouvelle halte culturelle pour découvrir une vielle église en bois classée au patrimoine mondial par l'UNESCO.

Le lendemain matin, après une courte\* nuit, nous nous rendons au collège forestier de Jämsä pour une présentation générale de l'organisation du système éducatif en Finlande et la visite du centre de formation professionnelle.

Les professionnels en profitent également pour s'essayer avec plus ou moins de réussite aux simulateurs mis à notre disposition.

A l'issue de cette visite très instructive nous reprenons la route en direction de Ruovesi afin de visiter les locaux de la société Prosilva. Nous sommes accueillis par son directeur Monsieur Lasse KARILAINEN. La société Prosilva est une petite entreprise familiale spécialisée dans la fabrication de petites machines forestières.

Le mercredi nous sommes à Tampere sur les bords du lac Pyhäjärvÿ, de là nous nous rendons à Hämeenlinna pour rencontrer un entrepreneur de travaux forestiers. Nous sommes accueillis par Monsieur Timo TOLPA. Autant dire tout de suite que cette entreprise n'a rien à voir avec celle que nous connaissons ici. La société Metsäkonepalvelu est en effet l'une des plus grosses entreprise de travaux de Finlande. Elle a été crée en 1970 et intervient en Finlande, en Suède, en Russie, au Danemark et en Allemagne. Elle compte actuellement un soixantaine de salariés. Son parc matériel

constitué de 19 abatteuses et 15 porteurs est impressionnant. Après la présentation de l'entreprise, nous sommes invités à nous rendre sur un chantier d'exploitation forestière afin de rencontrer un chauffeur de porteur et un chauffeur de d'abatteuse (et les incontournables moustiques).

Après cette dernière visite professionnelle nous reprenons la route en direction d'Helsinki mais

pas sans nous arrêter à Hämeenlina pour visiter l'un des trois châteaux de Finlande construit sous l'occupation suédoise au XIII<sup>e</sup> siècle.

Jeudi 9 juin, nous arrivons au terme de notre voyage. Avant de prendre l'avion en fin de journée, nous bénéficions d'un quartier libre afin de visiter la capitale finlandaise. Vendredi 10 juin, notre voyage prend fin. Celui-ci s'est déroulé dans de parfaites conditions (météo clémente, un groupe discipliné, des accueils chaleureux, un interprète de qualité...) et a constitué un moment d'échange entre un pays forestier et une région forestière que tout oppose : d'un côté un pays de petits bois et fortement mécanisé et de l'autre, une région de gros bois et dominée par les entreprises de bûcheronnage manuel.

\* A cette latitude, il ne fait effectivement pratiquement pas nuit à cette période de l'année



## Le coin hydraulique:

## une alternative à l'utilisation pénible du coin

Largement répandu en Suisse depuis de nombreuses années, le coin hydraulique commence à faire son apparition en Franche-Comté.

L'association Pro-Forêt vous offre la possibilité de tester gratuitement ce type de produit pendant plusieurs pour prendre au 03 81 41 35 18 Alain ROTH

### Données techniques :

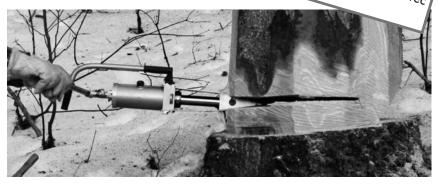
Poids: 10 Kg Longueur: 68 cm

Longueur de poussée: 17 cm Hauteur de levage: 6 cm

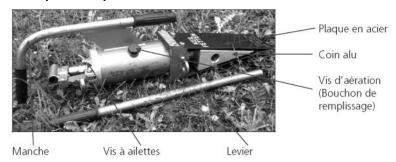
En tirant avec une force de 60 kg sur la poignée, on crée une force de poussée de 9000kg sur le cylindre. L'effet du coin sur les plaques en acier triple cette force d'écartement (jusqu'à 27t).

Pour s'adapter au terrain et pour des raisons de sécurité, on peut introduire le levier à droite ou à gauche. L'avantage de son utilisation est un basculement lent et régulier de l'arbre tout en pouvant suivre visuellement le mouvement de la couronne.

Le pompage régulier ne provoque pas de secousses sur l'arbre. De ce fait, on peut éviter en grande partie la chute de branches.



Description des pièces



## Cas normal

Il faut légèrement élargir avec la tronçonneuse l'emplacement où est introduit le coin.

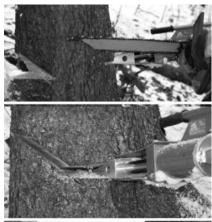
Les arrêts des plaques en acier doivent être bien introduits dans la taille d'abattage.

## Méthode des petits bois

L'introduction du coin se fait comme pour le cas normal. Pour les arbres inférieurs à 35cm DHP, il faut utiliser la méthode des petits bois.

### **Attention**

Pour retirer le coin dans la position de départ, il faut dévisser la vis à ailettes de maximum un tour et après avoir introduit le levier dans le trou prévu à cet effet dans le coin alu, il suffit de le retirer en arrière. Il faut bien veiller à ne pas dévisser complètement la vis à ailettes afin de ne pas perdre la boule de blocage qui se trouve à l'intérieur. Sans cette dernière, le coin hydraulique ne fonctionne plus.







### Important:

Attention! Le coin hydraulique ne remplace pas le tire-câble. Les arbres qui penchent en arrière ou ont des couronnes imbriquées dans d'autres arbres ne doivent pas être abattus avec le coin hydraulique. L'effet de la force ne s'effectue qu'au sol ainsi la charnière subit une force extrême. L'effet de levier n'est donc pas obtenu comme avec le crochet d'abattage ou le câble d'attache.

Dans tous les cas, un coin ordinaire est nécessaire pour sécuriser l'abattage!

Il est nécessaire de graisser l'intérieur des plaques en acier chaque jour d'utilisation. Si cette opération n'est pas effectuée régulièrement, on diminue la force et on risque d'endommager les plaques en acier. Si le coin ne fonctionne plus correctement, il faut rajouter de l'huile hydraulique (en aucun cas de l'huile de chaîne).

## Bourse de l'apprentisage en Franche-Comté

Avec le soutien du Conseil régional et du Fonds Social Européen (FSE), la chambre régionale d'agriculture en partenariat avec les autres chambres consulaires et les CFA agricoles a mis en ligne sur Internet une bourse de l'apprentissage.

Cet outil vise à rapprocher les entreprises cherchant des apprentis et des jeunes à la recherche d'un contrat d'apprentissage. La base de données est sécurisée et répond à toutes les exigences de la commission nationale informatique et liberté.

La bourse est actualisée en permanence est chacun peut retirer sa candidature ou son offre dès qu'il le souhaite. L'accès est totalement gratuit.

Pour s'inscrire, il suffit de se rendre sur le site à l'adresse suivante : http://bourse-apprentissage-fc.fr. La chambre consulaire dont vous dépendez vérifie l'existence de l'entreprise et vous adresse un code d'accès. Dès lors vous pouvez inscrire votre offre.

Sans inscription préalable, vous avez toutefois la possibilité d'avoir une première vue de la liste des CV déposés.

## La gestion des risques dans mon entreprise

La sécurité des salariés est une obligation pour l'employeur et en cas de négligence, il peut engager sa responsabilité au plan civil voire au plan pénal.

Quelques actions simples à mettre en œuvre pour limiter les accidents du travail :

- → Sensibiliser les salariés sur les situations à risque en particulier lors de toutes nouvelles embauches
- →Former les salariés à la sécurité
- → Fournir des EPI, veiller à leur bonne utilisation, vérifier régulièrement leur état
- →Entretenir et changer régulièrement les tronçonneuses
- → Faire vérifier régulièrement le matériel et les installations par des organismes agréés
- →Les bâtiments doivent être bien ventilés et les voies de passage non encombrées.
- →Être vigilant sur les visites médicales
- → Respecter les durées maximales du travail et les durées minimales légales de repos

## Cellule d'appui à la Réorientation Professionnelle Préventive

Les Médecins du Travail et les Conseillers de Prévention du service Santé Sécurité au Travail de la MSA sont spécialistes de la préservation de la santé au travail et de la prévention de la pathologie professionnelle des Entrepreneurs de Travaux Forestiers.

Nous assurons nos missions sur les lieux de travail, mais aussi en proposant aux professionnels un suivi médical au travail.

La pénibilité de votre travail est ressentie par vous tous, jeunes et moins jeunes, et ce d'autant plus que vos conditions de travail sont difficiles.

En 2008 vos réponses à notre enquête professionnelle font apparaître que 33,4% des répondants ont déjà envisagé un arrêt prématuré de leur carrière tant la pénibilité de votre métier est grande.

En 2009, pour répondre à l'expression de vos préoccupations la MSA, Pro-Forêt, EDT et FACT s'associent aux Entrepreneurs de Travaux Forestiers et s'engagent dans l'élaboration commune d'une réorientation professionnelle préventive.

Aujourd'hui cette Cellule de Réorientation Professionnelle Préventive nouvellement créée en partenariat avec la profession est opérationnelle et gratuite.

Elle recueille votre demande éventuelle et définit avec vous des aménagements souhaitables au travail.

Le cas échéant, la Cellule de Réorientation Professionnelle Préventive pourra envisager avec vous de nouvelles orientations professionnelles.

Ce dispositif est multidisciplinaire. En effet, son expertise est fondée à la fois, sur les préconisations formulées par le Médecin du Travail, les conclusions du bilan d'entreprise réalisé par FACT et les orientations émergeant du bilan de compétence individuel.

Si vous le souhaitez nous vous invitons à prendre contact avec votre référent professionnel :

Pro-Forêt Alain ROTH 03 81 41 35 18

## La page du syndicat

# in Syndicat Régional des Entrepreneurs

## Passage obligatoire du fioul au gasoil non routier le 1er janvier 2011, c'est demain

Plus de confusion possible au 1er janvier 2011 : les utilisateurs professionnels d'engins et matériels mobiles équipés de moteur de 18 à 560 kWatts – tracteurs agricoles et forestiers, Maga (automoteurs, engins de manutention, engins de travaux publics, chasse-neige, bateaux de plaisance, groupes électrogènes, motopompes) n'auront à leur disposition que du gasoil non routier.

## L'application d'une directive européenne de limitation des émissions de soufre.

Les fiouls supérieurs seront remplacés par ce nouveau carburant composé à 7 % d'ester végétal provenant d'huiles végétales. Le gasoil non routier sera proche du gasoil routier existant à ce jour.

Le fioul domestique sera toujours distribué, mais réservé à la combustion des chaudières et aux unités de production de chaleur.

Rappelons que selon les données fournies par l'Ufip (l'Union Française des Industries Pétrolières), le syndicat des pétroliers, en 2009, 75 % du fioul domestique était utilisé pour la combustion des chaudières, 17 % est consommé par les travaux publics, l'agriculture et l'industrie représentant 11 % de la consommation globale.

Cette réforme est la conséquence de la mise en œuvre de l'article 4.2 de la directive « air » du 23 avril 2009 qui fixe de nouveaux objectifs en termes de rejet de soufre des gaz moteur. Elle s'inscrit dans un objectif d'harmonisation européenne des produits pétroliers fin d'assurer notamment le bon fonctionnement de tous les systèmes de dépollution des rejets des moteurs.

Ce « gasoil traction » conforme à la norme européenne EN 590 répondra également aux normes des constructeurs fixées pour les nouveaux moteurs.

La FNEDT a participé en décembre 2009 à une réunion d'information organisée par l'Ufip avec les principaux utilisateurs agricoles et certains constructeurs de matériel agricole avec leur association professionnelle Axema. (Lire EDT 48 avril 2010, page 15, l'article sur le gasoil vert obligatoire en 2011).

Le gasoil non routier sera proposé à partir du gasoil existant commercialisé pour les engins routiers. Les producteurs pétroliers n'ont pour le moment pas annoncé le prix de ce nouveau carburant. Ce gasoil étant plus raffiné et de qualité supérieure à celui du fioul rouge de base, il n'est pas à exclure que son prix ne soit pas différent de celui des gasoils supérieurs distribués à ce jour (hors TIPP).

Les pétroliers se sont interrogés encore sur la faisabilité de la mise en œuvre de cette exigence dans les délais impartis en France tout en estimant qu'enfin l'uniformisation se faisait en Europe.

Les constructeurs de machines agricoles attendaient l'arrivée de ce carburant, seul produit normé répondant aux exigences des nouveaux moteurs encore en phase d'ho-

mologation française. Les gagnants de cette réforme sont aussi les acteurs de la filière des biocarburants qui devront assurer la livraison de 7 % d'ester introduits dans le gasoil traction.

## Premières précautions et conseils

Le comité technique de l'utilisation des produits pétroliers piloté par le Meeddat (Ministère de l'Environnement) a travaillé sur un projet d'arrêté encadrant cette réforme. A noter : aucun représentant des utilisateurs d'engins agricoles, forestiers, TP, n'est membre de ce comité. L'arrêté devait paraître courant août septembre selon les informations obtenues fin juillet par la Fédération qui est en contact avec l'administration, Total, les négociants. Le nouveau gasoil sera rouge comme le fioul domestique. A ce jour, les modalités de contrôle de l'utilisation de ce carburant ne sont pas connues.

Dans l'attente, les entrepreneurs peuvent tenir compte de certains éléments et anticiper ce changement.

L'utilisation du gasoil à la place du FOD fait naître des interrogations auprès des professionnels, notamment à cause de sa tenue au froid. En effet, la nature même du gasoil est différente selon la saison de sa commercialisation. En période estivale, le gasoil vendu a comme caractéristique d'avoir une température limite de filtrabilité (TLF) de 0° C, en période hivernale celle-ci s'abaisse à -15 ° C, rendant le gasoil utilisable lors de la combustion du moteur (le fioul de qualité supérieure a une TLF de -20°C).

Ce ne sont donc pas les démarrages difficiles qu'il va falloir anticiper, mais plutôt les adaptations dans les entreprises de travaux en termes de logistique, de stockage et de gestion des stocks.

La variation bisannuelle de la composition du gasoil non routier oblige à gérer autrement les livraisons et le stockage de carburant. De plus, les entreprises qui utilisaient du fioul domestique à la fois pour l'approvisionnement des chaudières et des engins de traction devront s'équiper d'une nouvelle cuve. Force est de constater que depuis l'annonce de cette réforme, les offres de vente de cuve de stockage abondent dans la presse spécialisée. Les vendeurs de cuves sont aussi gagnants avec cette réforme.

Il est important de faire le point dans l'entreprise et avec son fournisseur de carburant. Avant tout nouvel investissement, les modalités de stockage (cuve enterrée, réser-

### $\triangleright$

voir plein air) et le lieu de stockage sont à fixer en tenant compte des distances de sécurité avec les bâtiments. Les règles de stockage sont précisément encadrées par l'arrêté du ler juillet 2004, de même qu'il existe des normes européennes pour chaque type de réservoir : plastique, acier... Le site internet de *Total Agriculture* contient des informations, entre autres, sur le stockage et des conseils : www.agriculture.total.fr.



### Le nettoyage des cuves existantes

La présence d'ester végétal dans ce gasoil lui confère des propriétés détergentes qui pourraient mettre en suspension des dépôts accumulés sur les parois ou au fond des cuves.

Le nettoyage des cuves existantes avant stockage semble recommandé. Cette prestation réalisée par des entreprises spécialisées a un coût non négligeable de l'ordre de 700 euros. Est-il indispensable ? Avant de se lancer, une suggestion : prenez contact avec vos revendeurs habituels de carburants (liste nationale sur le site de la FF3C —Fédération française des combustibles et carburants— http://www.ff3c.org). Pour la vidange et le nettoyage, la FNSA (Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement et de la Maintenance Industrielle) rassemble des entreprises privées spécialisées dans le domaine de l'assainissement et de la collecte des déchets liquides agréés par l'administration (environnement) et répertoriés dans l'activité de nettoyage des cuves. Voir sur www.fnsa-vanid.org.

Cette caractéristique rend également ce carburant plus sensible et donc moins stable à la conservation. Certains spécialistes estiment que, du fait de la présence d'eau, la durée de conservation ne pourrait dépasser sis mois. Il faudra donc privilégier les rotations courtes de stockage et garantir les conditions de stockage nécessaires à la conservation de ce gasoil traction.

Hélène COULOMBEIX - FNEDT

## Une occasion de revoir

## la fiscalité du carburant agricole

Selon les constructeurs, 90 % du parc actuel pourra supporter ce nouveau produit. Il n'y a aucun essai sur les problèmes de maintenance, surcoût, de compatibilité des tracteurs anciens avec ce futur carburant. En revanche, les engins neufs vendus à partir de 2011 ne supporteront que le nouveau gasoil de traction. Il est donc judicieux d'en parler avec ses concessionnaires ou revendeurs.

La densité à priori plus faible du gasoil traction en comparaison du fioul actuel laisse à penser que la consommation des moteurs sera plus importante pour l'obtention d'un rendement moteur équivalent.

Hausse du prix des engins avec le passage des moteurs aux nouvelles normes, hausse de la consommation de carburant : les utilisateurs d'agro-équipements ne sont donc pas prêts à admettre que ce qui est bon pour l'environnement est bon pour leur compte d'exploitation.

Seule « opportunité » : l'État pourrait revoir la fiscalité du carburant agricole. Pour EDT, la suppression du fioul rouge est l'occasion de supprimer les 5 centimes de Tipp sur le carburant agricole pour ne garder que les 0,6 centimes européens incompressibles.



Rappel: l'accès à Entrepreneurs des Territoires Infos est toujours disponible de 9h à 18h. Ce service d'information juridique / vie pratique peut vous renseigner notamment sur la vie professionnelle (fiscalité, social, juridique), vie privée (retraite, famille, informations pratiques et formalités administratives).

Vous êtes nombreux à avoir reçu une relance de paiement de la CVO par France Bois Forêt. Les ETF, prestataires de services, ne sont pas concernés par cette mesure.

Afin d'éviter une nouvelle relance, il convient de répondre au courrier en précisant que vous n'êtes pas concernés soit par courrier postal, soit par mail (secretariat@franceboisforet.fr), soit par télécopie (01 40 19 81 11)

## Forêt-Défi, une réponse à la non qualité des exploitations des forêts

Depuis quelques années, élus de communes forestières, usagers de la forêt font le constat d'une dégradation de la qualité des exploitations forestières. Le Syndicat Régional des Entrepreneurs de Travaux Forestiers est bien souvent interpellé sur cette question. Parfois on lui suggère de mettre en place une démarche qualité. Un comble quand on sait que cela fait déjà plus de 12 ans que les ETF de Franche-Comté via l'association Pro-Forêt ont décidé de lancer leur propre démarche qualité. Notons qu'à cette époque nous ne parlions pas encore de certification des forêts.

## Une action au service d'une forêt gérée durablement

Développée en 1998, cette initiative tente de se faire un nom au sein de la filière Forêt-Bois franc-comtoise. Aujourd'hui, ils sont 60 entreprises régionales à adhérer à Forêt-Défi. Les lères années, ont été difficiles, les tempêtes de décembre 1999, l'exploitation des chablis en 2000, la baisse d'activité en 2001, 2002 et 2003 n'ont pas permis d'augmenter de manière significative le nombre d'adhérents. Malgré les difficultés, ses membres pensaient, à tort ou à raison, que le développement de la certification des forêts permettrait une reconnaissance forte de leur action. Forts de leur expérience, ils ont souhaité participer aux travaux de mise en place de PEFC en Franche-Comté. Ils entendaient bien faire reconnaître Forêt-Défi dans le cadre de travaux réalisés en forêt certifiée. Leur implication n'a été que partiellement récompensée en obtenant qu'une simple recommandation de faire appel à une entreprise engagée dans une démarche qualité.

## Répondre et satisfaire la demande de son client

Lorsque Pro-Forêt et le Syndicat Régional des ETF ont lancé cette idée, l'objectif recherché était de professionnaliser davantage un métier que l'on pouvait qualifier de parents pauvres de la filière. Cette profession qui a connu son essor dans le début des années 80 était alors majoritairement constituée d'anciens salariés d'exploitants forestiers. Les liens de subordination avec leurs anciens patrons devenus clients existaient donc de fait. Autant dire que les contrats écrits n'étaient pas monnaie courante dans les relations commerciales entre les ETF et leurs clients.

Il était donc impératif de changer de vieilles habitudes. En collaboration avec

le CFPPA de Châteaufarine et l'ONF, avec le soutien financier de la Région de Franche-Comté, de l'Etat et de l'Europe (FEDER), Pro-Forêt a procédé à l'identification de toutes les prestations pouvant être proposées en bûcheronnage manuel, en abattage mécanisé, en débardage et en travaux sylvicoles. A l'issue de ce travail, deux catalogues de prestations ont été édités. Le premier concerne la récolte forestière et le second les travaux sylvicoles.

## Élargir son champ de compétences et acquérir de nouvelles connaissances

Certaines régions ayant mis en place une démarche qualité se contentent de demander à leurs membres de respecter une charte qualité. En Franche-Comté, les professionnels ont souhaité aller plus loin dans le niveau d'exigence. Condition nécessaire selon eux pour être plus crédible vis-à-vis de leurs partenaires. C'est ainsi qu'il est demandé aux adhérents de suivre chaque année deux journées de formations dans le cadre d'un programme. Le but est d'aider les adhérents à s'améliorer sur des sujets qu'ils ne maîtrisent pas forcé ment (informatique, comptabilité, négociation...) mais utiles au fonctionnement d'une entreprise, d'acquérir de nouvelles compétences pratiques et techniques (classement des bois, utilisation du câble synthétique...) afin de s'adapter à de nouvelles demandes. Enfin, ces formations sont également des moments de rencontres entre professionnels venus de toute la région.

## Répondre aux attentes de son client en veillant à conserver notre patrimoine forestier

La filière Forêt-Bois s'est dotée d'un outil censé préserver notre patrimoine forestier, les ETF ont de leur côté développé des outils pour répondre à ces nouvelles exigences.

Pourtant, depuis quelques années, de plus en plus d'élus de communes forestières, d'usagers de la forêt font le constat d'une dégradation de la qualité des exploitations. N'oublions pas que la Forêt c'est aussi un espace économique qui répond à d'autres lois. Le constat, bien réel lui, est que depuis 1999, les prix de prestation ont fortement chuté alors que dans le même temps les charges pèsent plus lourdement sur les entreprises. Les périodes d'activité se réduisent, il faut sortir le bois au plus vite en dépit parfois des règles les plus élémentaires de sécurité et des contraintes environnementales.

Malgré de nombreuses réunions, l'édition et l'expédition chaque année d'un annuaire en 3000 exemplaires, la filière Forêt-Bois ne semble toujours pas prête à reconnaître Forêt-Défi et à faire confiance aux entreprises engagées dans cette démarche. Pourtant, payer les prestations au juste prix selon les termes d'un contrat bien précis est aujourd'hui le seul moyen de garantir un travail de qualité.

En effet, le travail du bûcheron ne se résume pas à couper les bois. Son travail nécessite de maîtriser une bonne technique afin d'assurer tout d'abord sa sécurité et celle des autres opérateurs présents sur le chantier et ensuite de veiller à ne pas occasionner trop de dégâts au moment de l'abattage. Le façonnage doit se faire dans les règles de l'art afin de faciliter les opérations de débardage. De plus en plus souvent on lui demande de classer les bois, opération qui nécessite un niveau de compétence et qui diminue la rentabilité. Or cette nouvelle prestation n'est aujourd'hui que trop rarement rémunérée.

Le débardeur et le chauffeur d'abatteuses doivent veiller quant à eux à minimiser l'impact de leurs engins sur les sols. Attentif à son environnement,

l'opérateur devra donc adapter sa conduite en fonction des contraintes rencontrées. Il faut être conscient que le passage de ces engins laisse obligatoirement des traces. Si les conditions ne permettent pas un niveau de travail satisfaisant, une remise en état peut-être nécessaire, encore faut-il l'avoir prévu dans un contrat.

Vous l'aurez compris, la récolte forestière est aujourd'hui une affaire de spécialistes hautement qualifiés. Il n'y a plus de place pour le hasard ou l'approximatif. Payer aujourd'hui de tels professionnels au lance-pierre en deviendrait presque indécent.

Vous êtes propriétaire de forêts, vous êtes exploitant forestier, vous êtes élu d'une commune forestière, vous êtes gestionnaire ou simple usager de la forêt, vous devez avant toute considération économique veiller au respect de notre patrimoine forestier. Forêt-Défi regroupe tous les Entrepreneurs de Travaux Forestiers désireux de garantir à leurs clients des prestations de qualité. Vous souhaitez que vos chantiers bénéficient d'un contrat écrit selon des objectifs préalablement définis, contactez l'entreprise Forêt-Défi la plus proche de chez vous.

L'annuaire des entreprises adhérentes à Forêt-Défi est consultable sur le site internet de l'association Pro-Forêt : www.etfcomtois.com.

Cet article a fait l'objet au mois de septembre d'une diffusion par courrier électronique aux communes forestières en leur demandant de bien vouloir l'éditer soit sur leur bulletin d'information municipal, soit sur leur site Internet. Vous êtes élu d'une commune forestière et vous n'avez pas reçu cet article, vous êtes responsable de la rédaction d'un bulletin d'information, nous vous autorisons à le publier.

## SÉCURIITÉ

Nous proposons cette année aux adhérents Forêt-Défi des panneaux de sécurité au format A4 à apposer sur les piles de bois.

## DANGER NE PAS MONTER SUR LES BOIS



## **FORÊT-DEFI INSCRIPTIONS 2011**

À RETOURNER AVANT LE 31 JANVIER 2011

Nom de l'entreprise	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Code postal	
Commune	
Téléphone	
Télécopie	
Portable	
E-mail	
Fait à	le
Signature de l'adhérent (lu et appro	uvé)



Le montant de l'adhésion annuelle est de  $180 \in TTC$  pour le chef d'entreprise ( $95 \in TTC$  pour les adhérents de Pro-Forêt) et  $55 \in TTC$  par unité de main d'œuvre supplémentaire dans l'entreprise. L'ETF s'engage à adhérer pendant 5 ans minimum, à suivre un cycle annuel de formation de 3 jours minimum par an. Par unité de main d'œuvre nous entendons toute personne qui en dehors du chef d'entreprise (salarié, associé) exerce une activité de production à plein temps. Sont exemptés les apprentis, les stagiaires et les emplois administratifs.

Vous voulez continuer à être informé sur la profession et aider au financement de ce bulletin?
Vous voulez participer aux actions collectives, au regroupement des bûcherons-débardeurs-sylviculteurs de Franche-Comté?
Vous pouvez le faire en adhérant à notre association.

## **BULLETIN D'ADHÉSION 2011**

à retourner à Pro-Forêt - Maison de la Forêt et du Bois 20, rue François Villon, 25041 Besançon Cedex

Nom (ou raison sociale) .	
Prénom	
Activité	
Tél	Fax
e-mail	@
Adresse	
Activités :	
SYLVICULTURE MANUELLE	SYLVICULTURE MÉCANISÉE
ABATTAGE MANUEL	☐ ABATTAGE MÉCANISÉ

Souhaite adhérer à l'Association Pro-Forêt pour l'année 2011.

NOMBRE DE SALARIÉS (EN DEHORS DU CHEF D'ENTREPRISE)

☐ DÉBARDAGE PAR PORTEUR

Règle la somme de 85 € TTC à l'ordre de Pro-Forêt.

Une facture acquittée vous sera adressée,
vous pourrez prendre en compte votre cotisation
dans vos charges.

## FILIÈRE «PLAQUETTES FORESTIÈRES»

Didier BARTHELET, 10, rue François Villon, BP 65809,

25058 Besançon Cedex Tel/fax: 0381522189 d.barthelet@wanadoo.fr

■ DÉBARDAGE

## **OUVERTURE DU BUREAU DE PRO-FORÊT**

Lundi 8 h 00 -12 h 30 / 13 h - 17 h 30 Mardi 8 h 00 -12 h 30 / 13 h - 19 h Jeudi 8 h 00 -12 h 30 / 13 h - 20 h Vendredi 9 h 30 -12 h 30 / 13 h - 18 h

## **BON DE SOUTIEN**

ı	
	Vous souhaitez soutenir l'association Pro-Forêt et continuer à recevoir gratuitement ce bulletin?
	Je soussigné
	Adresse
	Profession
	Je règle la somme de
I	□ 10 € □ 20 € □ 30 € ou plus □€
ı	par chèque à l'ordre de Pro-Forêt
ı	Maison de la Forêt et du Bois
ı	20 rue François Villon 25041 Resançon cedev

## **CONTACTS PRO-FORÊT**

## Siège social

Maison de la Forêt et du Bois

20 rue François Villon, 25041 Besançon Cedex

### Membres du Conseil d'Administration

**Président** 

Michel Prétot, 25210 Le Russey

Vice-Président

**Gérard Sandona**, 25370 Les Hôpitaux Vieux

Secrétaire

Christophe Félix, 39130 Le Franois

Trésorier

Damien Vivot, 25210 La Bosse

Christophe Guidoni, 39130 Ménètrux en Joux François Pasquier, 90100 Faverois Jean-Bernard Dodane, 25390 Fuans Philippe Goberville, 70400 Saulnot Jacques Vuillemin, 25500 Les Combes Laurent Petit, 25300 Doubs

Animation: Alain Roth (alain.roth@pro-foret.com)
Au secrétariat: Valérie Bole (valerie.bole@pro-foret.com)

Tél. 0381413518 - fax 0381517976

Portable: 06 82 49 15 17 Email: info@pro-foret.com Sites: www.etfcomtois.com

Vous avez arrêté votre activité, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous en informer



ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX FORESTIERS DE FRANCHE-COMTÉ Bulletin d'information édité par Pro-Forêt Directeur de la publication: Michel Pretot Comité de rédaction: Alain Roth, Didier Barthelet, Valérie Bole Dépôt légal: à parution

ISNN: 1278-8546

Photos: Alain Roth, Didier Barthelet Maquette/impression: CRDP de Franche-Comté